

# AFCM RÉPOND À VOS QUESTIONS

## 1. Que dois-je faire pour appliquer afin d'avoir la certification AFCM?

- Étape 1: Contacter le bureau d'AFCM Canada pour demander les formulaires d'application.
- Étape 2: Compléter les formulaires et les poster au Directeur Général de votre région.
- Étape 3: Avoir rempli un formulaire de recommandation pastoral et personnel et envoyé directement au Directeur Régional de votre région.
- Étape 4: Le bureau du Directeur Régional vous contactera pour un rendez-vous pour une rencontre personnelle pour une révision de votre application.
- Étape 5: Une décision sera prise par le Comité Exécutif sur l'éligibilité du candidat à recevoir la certification d'AFCM, aussi bien que le niveau d'accréditation (que ce soit Travailleur chrétien, License Provisoire, License Ministérielle ou Ordination) accordé au candidat.
- Étape 6: Le candidat sera avisé de la décision par courrier.

## 2. Qui est qualifié pour recevoir l'accréditation ministérielle?

Tous les croyants sont appelés au ministère parce qu'il est commandé à chaque croyant de partager l'Évangile avec les perdus. Toutefois, l'accréditation ministérielle revient à ceux des croyants qui ont la responsabilité de remplir à plein temps le ministère quintuple (Apôtre, Prophète, Pasteur, Enseignant et Évangéliste). Sa fonction diffère d'un "Travailleur Chrétien" ou d'une personne servant dans le ministère d'aide dans le ministère quintuple est reconnu par les autorités civiles. Il lui est demandé un plus haut niveau de responsabilité.

### Qualifications morales.

Pour qu'une personne assume la direction dans un ministère Chrétien, nous pensons que les plus hauts standards de conduite personnelle sont attendus. Ceci inclut la direction d'une vie familiale saine et heureuse et l'abstinence de l'usage du tabac, de l'alcool (incluant le vin), et / ou de drogues illégales.

La Bible établit les qualifications spirituelles et morales du ministère quintuple/anciens en 1Tim.3:2-7, aussi bien que dans Tite 1:1-8

- Irréprochable (1 Timothée 3:2)
- Modéré (1 Timothée 3:2)
- Sobre (1 Timothée 3:2)
- Bonne conduite (1 Timothée 3:2)
- Ne doit pas être adonné au vin (1 Timothée 3:3)
- Qu'il ne soit pas violent (1Timothée 3:3)
- Qu'il ne soit pas avide d'argent (indulgent) (1Timothée 3:3)
- Qu'il ne soit pas querelleur (1 Timothée 3:3)
- Désintéressé (ne convoite pas) (1 Timothée 3:3)
- Ami du bien (Tite 1:8)

### Éligibilité pour la License / Ordination

AFCM emploie les critères suivants pour tester l'éligibilité:

- Quelqu'un qui a un appel divin au ministère quintuple.
- Quelqu'un qui est dans le ministère à plein temps.
- Quelqu'un qui a démontré son appel.
- Le ministre doit avoir étudié et montré qu'il était approuvé dans le traitement précis de la Parole de Dieu.
- D'autres doivent avoir reconnus l'appel dans la vie du ministre.
- Le ministre doit maintenir la conformité des statuts AFCM concernant la doctrine et les normes d'éthiques.
- Le ministre doit démontrer le bon fruit dans son caractère et son ministère.

- Le ministre doit vouer un temps significatif à la prédication et à l'enseignement de la Parole dans une position ministérielle reconnue nécessitant le ministère quintuple.
- Le ministre doit en vertu de ses fonctions administrer les ordonnances de l'église et conduire les mariages/obsèques.
- Sauf pour l'implantation d'église, le revenu du ministre devrait provenir de ses devoirs ministériels.

Les critères ci-haut mentionnés ne devraient pas être interprétés pour minimiser l'importance des personnes impliquées dans d'autres ministères; cependant, AFCM reconnaît le besoin d'établir des exigences minimales pour ceux qui ont l'intention de recevoir des accréditations ministérielles.

AFCM reconnaît les ministres d'autres associations, mais le transfert d'accréditation ne sera pas accepté, à moins que le ministre rencontre les critères établis par les règlements d'AFCM.

### **3. Quelle est la différence entre Licence Provisoire, Licence Ministérielle et Ordination ?**

- a) La Licence Provisoire est pour un ministre sans expérience antérieure ou nouveau chez AFCM. Une fois qu'un ministre a eu une licence provisoire pour un (1) an, il/elle peut demander l'accréditation de licence ministérielle en postant une demande écrite au bureau AFCM Canada. Afin de pouvoir demander une licence ministérielle, la personne qui détient une licence provisoire doit rencontrer les critères pour une Licence Ministérielle.
- b) La Licence Ministérielle est pour les personnes travaillant à temps partiel ou à plein temps dans le ministère quintuple. Pour appliquer pour une licence ministérielle, la personne détenant une licence provisoire doit avoir détenu cette accréditation pour au moins un (1) an et rencontrer les critères pour une Licence Ministérielle. Une révision des activités du précédent ministère sera requise.
- c) L'Ordination est destinée aux ministres qui travaillent dans le ministère quintuple, ont une expérience de ministère éprouvée, et servent généralement à plein temps dans le ministère. Une personne doit avoir détenu une licence avec AFCM pour au moins un (1) an et rencontré les critères pour un Ministre Ordonné pour demander le statut d'Ordination.

### **4. Dois-je renouveler mon accréditation annuellement ?**

Oui. Si l'application initiale à AFCM a été soumise avant le 1<sup>er</sup> octobre, date limite, une application de renouvellement doit être complétée et retournée au bureau AFCM Canada avec les droits payables pour la prochaine année fiscale et postdatée au plus tard le 32 décembre.

### **5. Puis-je détenir une accréditation avec AFCM et une licence avec un autre organisme ?**

Oui. Il peut y avoir des situations où un ministre a une accréditation d'une autre organisation et désire jouir des bénéfices d'une licence/ordination avec AFCM aussi.

### **6. Puis-je détenir une licence ou l'accréditation d'ordination avec un autre organisme et être "Affilié Seulement" avec AFCM ?**

Oui. Le statut "Affilié Seulement" est pour ceux qui gardent leur accréditation ministérielle avec une autre organisation et jouissant des bénéfices d'un enregistrement avec AFCM. Par exemple, si l'organisation est incapable de pourvoir une association dans la région géographique où réside le ministre, il/elle peut se joindre à AFCM.

### **7. Puis-je être enregistré avec AFCM sans avoir d'accréditation ministérielle ?**

Oui. Si vous travaillez activement dans un environnement du ministère chrétien (église, ministère, institution, organisation), vous pouvez vous qualifier pour le statut de "Travailleur Chrétien", lorsque recommandé par votre Pasteur.

### **8. Si je détiens une accréditation d'un autre organisme, et que je suis "Affilié Seulement" avec AFCM, à quel organisme dois-je être soumis en matière de discipline?**

À l'organisme duquel vous détenez votre accréditation (licence/ordination).